

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation ;
 Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu le règlement général des études et des examens de l'Université Bretagne Sud validé en CFVU le 16 juin 2022 ;
 Vu la délibération n°39-2024 de la CFVU du 13 juin 2024 portant modification du règlement général des études et des examens ;

Arrêté : 24 - 25 / 28

Article 1^{er} : le jury de Master 1ère année de mention Mathématiques Appliquées, Statistique est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 :

M1 Parcours Ingénierie Mathématique UBS en FOAD						M1 Parcours Ingénierie Mathématique UCAD						M1 Parcours Data Science et Modélisation Statistique						JURY DE MASTER 1 Mathématiques Appliquées, Statistique	
Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Jury de Semestre 1		Jury de Semestre 2		Jury de parcours		Nom	Qualité
Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité	Nom	Qualité
Marc SEVAUX	Président	Marc SEVAUX	Président	Marc SEVAUX	Président	Bertrand BANOS	Président	Bertrand BANOS	Président	Bertrand BANOS	Président	Ion GRAMA	Président	Ion GRAMA	Président	Ion GRAMA	Président	Ion GRAMA	Président
Quansheng LIU	Membre	Quansheng LIU	Membre	Quansheng LIU	Membre	Frédéric BEDEL	Membre	Frédéric BEDEL	Membre	Frédéric BEDEL	Membre	Evans GOUNO	Membre	Evans GOUNO	Membre	Evans GOUNO	Membre	Marc SEVAUX	Membre
Jacques FROMENT	Membre	Jacques FROMENT	Membre	Jacques FROMENT	Membre	Soulève KANE	Membre	Soulève KANE	Membre	Soulève KANE	Membre	Salim LARDJANE	Membre	Salim LARDJANE	Membre	Salim LARDJANE	Membre	Jacques FROMENT	Membre
Béatrice VEDEL	Membre	Bertrand BANOS	Membre	Bertrand BANOS	Membre	François SEPTIER	Membre	François SEPTIER	Membre	François SEPTIER	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Gilles DURRIEU	Membre	Bertrand BANOS	Membre
Virginie LE DEVEDEC	Membre	Ion GRAMA	Membre	Ion GRAMA	Membre	Audrey POTERIE	Membre	Audrey POTERIE	Membre	Audrey POTERIE	Membre	Giuseppe BERIO	Membre	Giuseppe BERIO	Membre	Giuseppe BERIO	Membre	Gilles DURRIEU	Membre
						Cheickh ABDOUL	Membre	Cheickh ABDOUL	Membre	Cheickh ABDOUL	Membre	Pierre GLOAGUEN	Membre	Pierre GLOAGUEN	Membre	Pierre GLOAGUEN	Membre	Evans GOUNO	Membre
						Khadir DIOP	Membre	Khadir DIOP	Membre	Khadir DIOP	Membre							Quansheng LIU	Membre
																		Salim LARDJANE	Membre

Article 2 : la fonction de Président, ou de membre de jury ne peut être déléguée. En cas d'empêchement, le directeur prend un nouvel arrêté de nomination de jury. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie.. Le Président du jury fixe les dates de séance et convoque les membres du jury. Le jury délibère valablement si plus de la moitié de ses membres au moins est réunie.

Article 3 : le Directeur de l'UFR Sciences et Sciences de l'Ingénieur est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

À Vannes, le 16/12/2024
 Le Directeur de l'UFR SSI ,

Gilles DURRIEU

* le jury comprend une partie ou la totalité des membres de jury des deux premiers semestres, et a minima les présidents de jury et les directeurs d'études de parcours des deux premiers semestres, et valide les résultats .
 ** Lorsque le diplôme est organisé sur des sites distants, le jury peut être organisé en utilisant les moyens de réunion à distance (visioconférence, skype etc.)